



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N°2014-10-23

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 octobre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIERM. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Annick PÉRILLON), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

Mme Marie BOËLLE

M. Erik LINQUIER

Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

M. Benoît de SAINT SERNIN

Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)

M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)

M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)

Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)

Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)

M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)

Mme Annick PÉRILLON (pouvoir à Mme Florence MELLOR jusqu'à la délibération n°2014-10-26)

M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **Mme Pascale CHARTON**

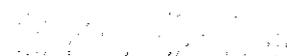
Date de convocation : 7 octobre 2014

Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 52

Nombre de pouvoirs : 8



N° de l'ordre du jour :

2014.10.23 : Signature d'une convention de partenariat entre Versailles Grand Parc et Sciences Po relative à la réalisation d'un Projet Collectif Master d'Affaires Urbaines intitulé « Imaginer le pôle des mobilités du futur de Paris-Saclay ».

□ **M. Philippe BRILLAULT, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu les articles L.5211-1 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales déterminant les compétences obligatoires et optionnelles d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative aux associations ;

Vu les délibérations n°2010-02-02 et n°2011-06-17, des Conseils communautaires du 10 février 2010 et du 28 juin 2011, relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu la délibération n°2011-06-17, relative à la définition des zones d'activités économiques ;

Considérant les textes régissant l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) géré, en vertu de l'article 74 de la loi n°98-546 du 2 juillet 1998, par la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), fondation de droit privé, les deux entités étant rassemblées sous le nom de « Sciences Po ».

En lien avec le pôle de compétitivité national Mov'eo et le cluster de Paris-Saclay, le quartier Satory-Ouest, situé sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, a vocation à accueillir un ensemble à fort potentiel de développement centré sur la mobilité du futur. Ce pôle est un projet industriel majeur, qui s'inscrit dans le programme des investissements d'avenir de la France concernant la transition énergétique.

Le déménagement de l'Institut de VÉDéCoM (Véhicule Décarboné Communicant et sa Mobilité) sur le site de Versailles-Satory s'inscrit dans un plan d'aménagement et d'urbanisation de l'ensemble de la zone de Satory-Ouest, qui prévoit de constituer le pôle technologique consacré aux mobilités du futur à l'extrémité de l'allée des Marronniers, où est déjà installé l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR).

Afin d'apporter une contribution à l'étude en cours sur le développement du quartier Satory-Ouest et d'approfondir la réflexion sur les facteurs de réussite de la prospection d'entreprises de Versailles Grand Parc dans le cadre du regroupement des activités autour de l'Institut VÉDéCoM, la Direction de l'Aménagement et du Développement Economique de Versailles Grand Parc suggère de collaborer avec Sciences Po, à la réalisation, par un groupe de 4 ou 6 étudiants des Masters d'Affaires Urbaines, d'un Projet Collectif intitulé « Imaginer le pôle des mobilités du futur de Paris-Saclay ».

En effet, au sein de Sciences Po, l'étude de la ville connaît un fort dynamisme qui se traduit par le développement de deux Masters d'Affaires urbaines, le Master

« Stratégies territoriales et urbaines » (« STU »), ayant pour objet de former les étudiants au pilotage de l'action urbaine, et le Master « Governing the large metropolis » (« GLM »), consacré aux questions de gouvernance et de politiques urbaines des très grandes villes mondiales.

Ces deux masters ont la spécificité d'intégrer en première année un module pédagogique spécifique obligatoire, le Projet Collectif Master d'Affaires urbaines (« PCAU »), dont l'objectif est de permettre aux étudiants en charge de sa réalisation d'acquérir une vision globale du management de projet et d'approfondir une question urbaine en travaillant sous la supervision d'un tuteur.

Pour le Master « Stratégies territoriales et urbaines », le projet se déroule sur une année universitaire, soit neuf mois d'octobre à juin. Les étudiants de Sciences Po demeurent sous la responsabilité du chef d'établissement.

Le travail des étudiants se divisera en deux temps :

1. la définition d'un programme immobilier dédié aux PME autour de l'institut VeDeCoM, l'objectif étant d'imaginer des scénarii pour le terrain « des Marronniers » ;
2. les interactions avec le reste de la ZAC et les équipements des alentours.

Dans le cadre de la réalisation de ce Projet Collectif, Versailles Grand Parc devra verser à Sciences Po une participation financière d'un montant forfaitaire et non révisable de 13 000€, selon l'échéancier suivant :

- 40% à la signature de la présente convention,
- 60% à l'issue du PCAU.

Cette somme correspond aux dépenses nécessaires à la réalisation du PCAU. Elle vise notamment à contribuer aux frais d'encadrement des étudiants, de déplacement, de reprographie, de communication et de formations spécifiques, le cas échéant.

Au sein de Versailles Grand Parc, le responsable sera le Responsable mission économie territoriale. Il veillera à faciliter la réalisation du PCAU par les étudiants de Sciences Po, notamment en contribuant à la mise en place d'une démarche partenariale.

Les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération sur le compte 6574 « Subventions aux personnes de droit privé ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver la convention de partenariat qui a pour objet de déterminer et organiser entre Versailles Grand Parc et Sciences Po la mise en œuvre du Projet Collectif Master d'Affaires Urbaines réalisé par les étudiants sur le thème « Imaginer le pôle des mobilités du futur de Paris-Saclay » ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.*

Le Président du Conseil communautaire
M. [Nom] [Signature]

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52
Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des
suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI).*

Pour le Président,
Par déléation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services